



# SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE L'OUTAOUAIS

LE SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE L'OUTAOUAIS

15-C Cholette, Gatineau (Québec) J8Y 1J5 819 776-5506 1 800 567-1282

Télécopieur : 819 776-2809 1 888 776-2809 Courriel : [info@s-e-o.ca](mailto:info@s-e-o.ca) Site internet : [www.s-e-o.ca](http://www.s-e-o.ca)

Vol. 24 numéro 5

20 janvier 2008

## M e s s a g e   d u   p r é s i d e n t

Je profite de ce début d'année 2009 pour souhaiter à toutes les enseignantes et à tous les enseignants de notre syndicat une belle année autant sur le plan familial que sur le plan professionnel. Je vous transmets aussi mes souhaits de santé et de prospérité pour autant que la situation économique veuille bien nous aider quelque peu.

Nous vous remettons, ce mois-ci, un questionnaire sur « **L'EXPÉRIENCE DE TRAVAIL ET L'ÉTAT DE SANTÉ DES ENSEIGNANTS SOUS LA RÉFORME DE L'ÉDUCATION** ». Cette recherche de l'École nationale d'administration publique s'interroge sur les liens entre notre état de santé et notre travail.

Il serait très intéressant d'avoir un bon échantillonnage de répondantes et de répondants afin de bien valider les résultats pour notre milieu. Il est primordial de répondre aux questions d'une façon spontanée et honnête.

La compilation des résultats se fera à l'École nationale d'administration publique. Vous recevrez, avec le questionnaire, une enveloppe-réponse affranchie pour retourner le tout.

Je vous remercie à l'avance pour votre temps ainsi que votre implication et je vous ferai un suivi des résultats dans quelques mois.

Gaston Audet, président

## ÉVALUATION DE LA SCOLARITÉ

L'enseignante ou l'enseignant qui complète des études avant le 31 janvier et qui fournit avant le 1<sup>er</sup> avril de l'année en cours les documents requis à la commission scolaire a droit à un reclassement quant à la scolarité que lui reconnaît la commission scolaire. Ce reclassement pourrait entraîner un rajustement du traitement à compter du cent unième (101<sup>e</sup>) jour de l'année de travail (clause 6-3.01 D).

Les documents à transmettre sont : les relevés de notes, les bulletins, les certificats, les diplômes, les brevets ou les documents officiels au sens des règles du "Manuel d'évaluation de la scolarité". Ces documents doivent être certifiés exacts par la représentante ou le représentant de l'organisme d'où ils proviennent (clause 6-2.02).

À défaut de transmettre les documents officiels, l'enseignante ou l'enseignant doit transmettre à la commission scolaire une copie de la lettre demandant ces documents à l'institution qui les émettra (6-3.01 B).

Louis Belcourt, vice-président en relations de travail

## CONGÉ DE MATERNITÉ : Soirée d'information



Le syndicat tiendra une soirée d'information sur les droits reliés au **congé de maternité le 11 février à l'Hôtel Clarion** dans le secteur Gatineau.

Les personnes intéressées doivent s'inscrire à l'avance.

La personne déléguée syndicale de votre école ou de votre centre peut vous remettre un plan de travail du déroulement

de la soirée ainsi qu'un formulaire d'inscription.

Louis Belcourt, vice-président en relations de travail

### SOMMAIRE

Message du président .....	1
Évaluation de la scolarité .....	2
Congé de maternité : Soirée d'information.....	2
Préparation à la retraite.....	3
Grille-matière au secondaire.....	3
Modification à l'horaire des examens du MELS .....	3
Assurances collectives – Contrat 9995 (FAE) .....	4
Encore une augmentation prévue aux cotisations du RQAP.....	5
Comité école EHDAA.....	5
Civilités.....	6

## PRÉPARATION À LA RETRAITE

### SESSION DE LA FAE

Les membres du Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais qui ont l'intention de suivre la session de préparation à la retraite de la FAE qui aura lieu les 6 et 7 février doivent s'assurer d'avoir en leur possession **l'état de participation** à leur régime de retraite que la CARRA a livré cet automne. Ce document sera utile pour la présentation du régime de retraite de l'employeur (RREGOP).

Si vous ne l'avez pas reçu, vous pouvez le demander en remplissant le formulaire 008 disponible sur le site de la CARRA au [www.carra.gouv.qc.ca](http://www.carra.gouv.qc.ca) ou en téléphonant au 1-800-463-5533.

Robert Guérin, vice-président

## GRILLE-MATIÈRE AU SECONDAIRE

En prévision de la proposition de la grille-matière qui approche, nous vous transmettons l'information suivante.

La direction de la sanction des études annonce que, **pour 2009-2010 seulement**, les cours optionnels de 5<sup>e</sup> secondaire suivants pourront être offerts malgré les modifications engendrées par l'application de la réforme à ce niveau :

- Le 20<sup>e</sup> siècle, Histoire et civilisation (085-534 et 585-534) ;
- Géographie 534 (092-534 et 592-534) ;
- Chimie (051-534 et 551-534) ;
- Physique 534 (054-584 et 554-584) ;
- Biologie (035-534 et 535-534).

Cette nouvelle information nous amène donc à réaliser que, pour l'année 2009-2010, les programmes de chimie et de physique de 5<sup>e</sup> secondaire (l'actuel et le nouveau, issu de la réforme) pourront être appliqués.

Robert Guérin, vice-président

## MODIFICATION À L'HORAIRE DES EXAMENS DU MELS

L'examen de français écriture de 6<sup>e</sup> année qui était initialement prévu du 15 au 20 avril 2009 a été déplacé du 1<sup>er</sup> au 3 juin.

Cette modification nous confirme donc qu'il n'y aura pas de correction centralisée pour 2008-2009. Par conséquent, la Fédération demandera, comme les années précédentes, une journée de libération pour les enseignantes et enseignants de 6<sup>e</sup> année pour la correction de ces épreuves.

Par ailleurs, nous avons remarqué l'ajout de l'épreuve de français de 1<sup>ère</sup> secondaire pour le 2 juin 2009.

Robert Guérin,  
vice-président

## ASSURANCES COLLECTIVES - CONTRAT 9995 (FAE)

CONDITIONS DE RENOUELEMENT EN VIGUEUR LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2009

RÉSUMÉ DES TAUX PAR PÉRIODE DE 14 JOURS<sup>1</sup>

GARANTIES D'ASSURANCES	COÛT PAR PAYE			
<b>Vie de base de l'adhérent – Facultative (taux fixe)</b>				
- 10 000 \$	0,84 \$			
- 25 000 \$	2,10 \$			
<b>Vie de base de la personne conjointe et des enfants à charge – Facultative (taux fixe)</b>				
- 10 000 \$ conjoint et 5 000 \$ enfant à charge	1,24 \$			
<b>Vie additionnelle de la personne adhérente ou de la personne conjointe (taux par 1 000 \$)</b>	HOMME		FEMME	
	Non fumeur	Fumeur	Non fumeuse	Fumeuse
- Moins de 30 ans	0,022\$	0,037\$	0,009\$	0,018\$
- 30 à 34 ans	0,022\$	0,037\$	0,009\$	0,018\$
- 35 à 39 ans	0,030\$	0,042\$	0,014\$	0,018\$
- 40 à 44 ans	0,044\$	0,069\$	0,018\$	0,028\$
- 45 à 49 ans	0,074\$	0,115\$	0,028\$	0,046\$
- 50 à 54 ans	0,119\$	0,180\$	0,069\$	0,102\$
- 55 à 59 ans	0,194\$	0,295\$	0,102\$	0,157\$
- 60 à 64 ans	0,360\$	0,471\$	0,157\$	0,240\$
- 65 à 69 ans	0,509\$	0,666\$	0,222\$	0,340\$
- 70 à 74 ans	0,634\$	0,830\$	0,277\$	0,423\$
- 75 ans et plus	1,366\$	1,787\$	0,596\$	0,911\$
<b>Salaire de longue durée – Obligatoire (en % du salaire annuel)</b> N.B. : renonciation 2 ans avant la retraite	1,366 %			
<b>Assurance maladie - Obligatoire</b>				
<b>- Maladie 1</b>				
Individuelle	24,33 \$			
Monoparentale	35,53 \$			
Familiale	58,51 \$			
<b>- Maladie 2</b>				
Individuelle	31,92 \$			
Monoparentale	48,10 \$			
Familiale	78,07 \$			
<b>- Maladie 3</b>				
Individuelle	42,46 \$			
Monoparentale	63,55 \$			
Familiale	101,27 \$			

<sup>1</sup> La taxe de vente du Québec de 9% doit être ajoutée à ces primes.

## ENCORE UNE AUGMENTATION PRÉVUE AUX COTISATIONS DU RQAP !!!

Ce ne fut pas du tout une surprise de constater, en lisant le journal Le Devoir du 5 décembre dernier, que tout juste avant le déclenchement des élections, le gouvernement libéral préparait **encore une fois** l'imposition d'une augmentation des cotisations au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP).

Nous savions qu'une hausse de 7,5% était prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2009, mais le journal Le Devoir a mis la main sur un document confidentiel du Conseil du trésor où l'on parlait plutôt de deux augmentations de 7,5% en 2009 et d'une troisième de 5,1% en 2010. Et ce n'est pas tout. Selon ce document, les augmentations sont prévues jusqu'en 2011.



En conséquence, la hausse des cotisations coûtera 13,60\$ de plus par année pour un travailleur gagnant 40 000\$.

Source : SEPI

---

## COMITÉ ÉCOLE EHDAA (8-9.05)

Les commentaires reçus au bureau du syndicat nous amènent à croire que les comités EHDAA au niveau des écoles vont bon train dans beaucoup d'écoles et moins bien dans d'autres. Les écoles qui suivent le guide syndical EHDAA devraient être à la troisième rencontre : « **enquête** ».

S'il y a des difficultés de fonctionnement du comité à votre école, le syndicat aimerait en être informé. Nous pourrions discuter de votre problématique lors du prochain comité paritaire EHDAA de la commission scolaire concernée.

Il est primordial que les enseignantes et les enseignants s'impliquent afin de se donner des mesures de soutien et des services qui nous aideront efficacement dans nos milieux.

Gaston Audet,  
président

## CIVILITÉS :



*C'est avec beaucoup de chagrin que nous avons appris le décès de Mme Blanche Mainguy survenu le 16 décembre 2008. Elle était âgée de 89 ans. Blanche enseignait pour la Commission scolaire régionale de l'Outaouais et était à la retraite depuis plusieurs années. Elle était aussi l'instigatrice des soirées que le syndicat organise, chaque année, pour célébrer les retraitées et retraités de l'enseignement.*

*Nous avons eu la chance de l'avoir à nos côtés lors de la soirée des retraitées et retraités que nous tenions le 18 octobre dernier à l'Hôtel Plaza de la Chaudière. Nous offrons nos sincères condoléances à son conjoint Jean-Paul ainsi qu'à la famille et aux ami(e)s. Nous garderons toujours de très beaux souvenirs de notre Chère Blanche.*

Nous nous joignons aux enseignantes et enseignants de l'école Parc-de-la-Montagne pour offrir nos sincères condoléances à Julie Giroux pour le décès de son père survenu dernièrement. Bon courage.

